

15.12.2005 - 12:29 Uhr

EVD: Signature de l'accord de libre-échange AELE-Corée*Berne (ots) -*

Le conseiller fédéral Joseph Deiss et ses homologues des autres Etats de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège) ont signé, le 15 décembre 2005 à Hong Kong, un accord de libre-échange global avec la République de Corée qui entrera en vigueur le 1er juillet 2006. L'accord de libre-échange avec la Corée règle le commerce des produits industriels (y compris les produits agricoles transformés, les poissons et autres produits de la mer), le commerce des services, la propriété intellectuelle, les marchés publics et la concurrence. Un accord séparé contient des dispositions en matière d'investissements sont fixées dans un accord séparé. Le commerce des produits agricoles est réglé dans des accords-conventions bilatérales individuelles entre les Etats de l'AELE et la Corée.

Cet éventail d'accords, qui couvrent un champ d'application assez large, sont un plus pour les exportations suisses de biens et de services, en termes d'accès au marché coréen et de sécurité juridique. La Suisse peut cependant protéger des produits sensibles relevant de sa politique agricole Suisse restent protégés. Enfin, les accords règlent l'autorisation et la protection des investissements, et la protection des droits de propriété intellectuelle. Ils augmentent la compétitivité de la Suisse sur le marché coréen en évitant des discriminations découlant d'accords préférentiels, passés et futurs, entre la Corée et d'autres pays, ils sont aussi surtout intéressants parce qu'ils donnent un accès préférentiel aux Etats de l'AELE sans que ce soit le cas pour les principaux concurrents, l'UE, les Etats-Unis et le Japon.

Etant une des dix principales puissances économiques du monde en termes de PIB, la Corée sera le partenaire commercial le plus important de l'AELE après l'UE. Le potentiel de développement des échanges et des investissements que présentent les accords est d'autant plus important. En 2004, la Suisse a exporté vers la Corée pour 1,3 milliard de francs environ et importé pour un peu plus de 600 millions. Elle exporte surtout des machines-outils, des produits chimiques et pharmaceutiques, des instruments de précision et des produits de l'horlogerie. Ses investissements directs en Corée se sont montés à plus d'un milliard de francs. Outre l'industrie, de nombreuses entreprises du secteur tertiaire se sont implantées dans ce pays.

La Corée est, après le Mexique, le Chili et Singapour, le quatrième partenaire commercial d'outre-mer avec lequel les Etats de l'AELE concluent un accord de libre-échange de large portée couvrant, outre la circulation des marchandises et la propriété intellectuelle, des domaines comme les services, les investissements et les marchés publics. La Suisse, pays dont l'économie dépend fortement des exportations, dont les débouchés sont diversifiés et qui ne fait partie d'aucun grand ensemble comme l'UE, a fait de la conclusion d'accords de libre-échange un des trois piliers principaux de sa politique d'ouverture des marchés et d'amélioration du cadre des échanges internationaux. Les deux

autres étant les relations contractuelles avec l'Union européenne et la participation à LOMC.

Renseignements:

Christian Etter,
ministre,
chef du secteur AELE,
seco / Bureau de l'intégration,
tél. 031 324 08 62,
christian.etter@ib.admin.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/de/pm/100000053/100501850> abgerufen werden.